



NEXSTONESUD-EST

855 rue René Descartes
13100 AIX-EN-PROVENCE

DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PIÈCE JOINTE N°7 - NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE
(8° de l'article R. 181-13 du Code de l'Environnement)

Carrière NEXSTONE sur la commune de LOYETTES (01)
Lieux-dits "La Mière", "La Gaillarde" et "Molard Jeudi"

*Document modifié suite aux demandes de compléments
du 04 avril 2025, et du 8 août 2025 et à l'annulation des dernières
versions approuvées du SCoT et du PLU*

Suivi du document :

Version	Date	Objet de la mise à jour	Rédaction	Vérification
1.0	Janvier 2025	Rédaction initiale du document	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL Chef de projets GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489
2.0	Juillet 2025	Réponse aux demandes de complément du 04 avril 2025	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL Chef de projets GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489
3.0	Septembre 2025	Mise à jour du VNEI en réponse aux demandes de complément du 04 avril 2025	Anne SCOTTI Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL Chef de projets GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489
4.0	Avril 2026	Mise à jour de l'analyse de la compatibilité du projet avec le PLU et le SCoT en vigueur	Alison MOINE Chargée d'études GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489	Perrine CARAYOL Chef de projets GÉOENVIRONNEMENT GEOENVIRONNEMENT Le Calypso 25 rue de la Petite Duranne 13290 AIX-EN-PROVENCE SIREN : 514 127 489



NEXSTONE est la société de Matériaux du groupe Colas en France.

NEXSTONE produit des granulats naturels, recyclés, du béton prêt à l'emploi, des éléments préfabriqués en béton et valorise les matériaux issus de la déconstruction.

Les installations de la société NEXSTONE accueillent, trient, concassent, criblent, fabriquent, en veillant à promouvoir les circuits courts et en réduisant au maximum l'impact environnemental de ses activités. NEXSTONE est présente tout au long du cycle de vie des matériaux grâce au recyclage et à la revalorisation.

Bien que l'exploitation de la carrière de Loyettes soit autorisée jusqu'en 2033, le secteur Sud de la carrière devra faire l'objet d'une cessation partielle d'activité pour restituer les terrains au propriétaire de la parcelle. Cette cessation partielle d'activité sera effective au plus tard au 31 décembre 2026.

La surface disponible au niveau du secteur Nord ne permettant pas de disposer d'un gisement suffisant pour pérenniser l'activité sur les années restantes, la société CMSE sollicite l'autorisation de renouveler et d'étendre son exploitation sur des parcelles limitrophes.



Légende :

-  Périmètre d'autorisation futur
-  zone concernée par le projet d'extension
-  Zone concernée par le projet de renouvellement (AP du 24/06/2003)

0 100 200 m



Projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Loyettes

Périmètre d'autorisation : 126,4 ha (dont 32,6 en renouvellement)

Périmètre d'extraction : 51,1 ha

Production moyenne : 250 000 t/an

Production maximale : 500 000 t/an

Durée sollicitée : 27 ans (25 ans d'exploitation et 2 ans pour finaliser la remise en état)

Volume de gisement net commercialisable : 3 115 962 m³

Cote de fond de fouille : 188 m NGF

Profondeur moyenne du gisement : 6,5 m

Accueil des matériaux inertes :

- ✓ 20 000 t/an de déchets inertes recyclables
- ✓ 220 000 t/an de déchets non recyclables, utilisés dans le cadre de la remise en état de la carrière (remblaiement)

Extraction sur
25 ans + 2 ans
pour la
finalisation de la
remise en état

Extraction
mécanique
sans tir de mine

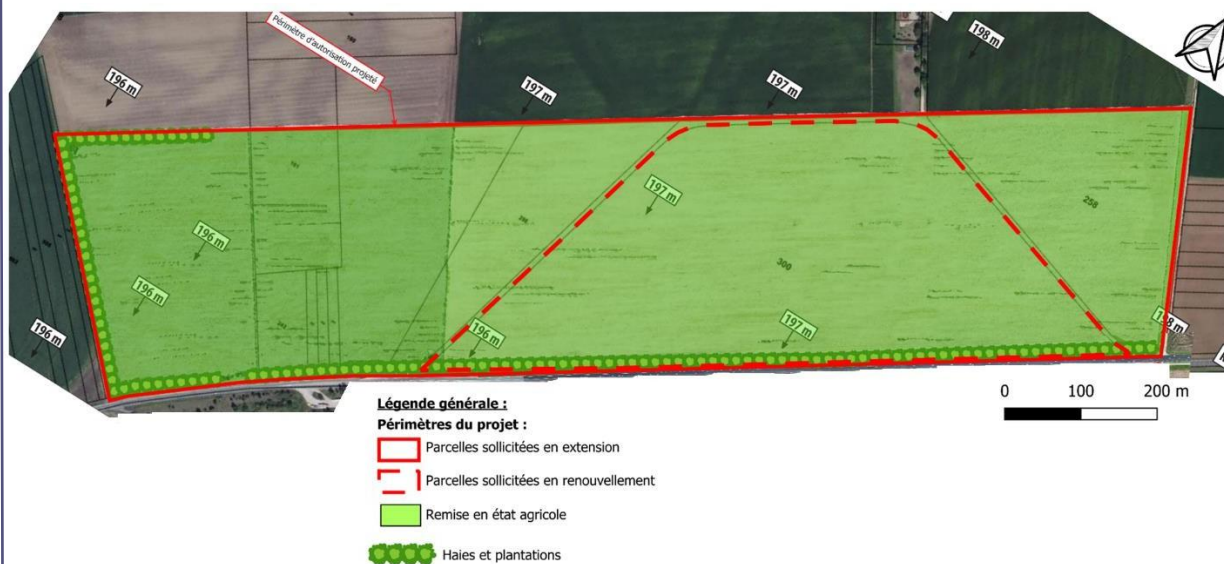
Exploitation à ciel
ouvert et en eau

Remise en état
agricole après
remblaiement de la
fosse d'extraction
Nord

POURQUOI ? LES ENJEUX TECHNIQUES

- ➔ Optimiser et valoriser le gisement disponible remarquable, réservé aux chantiers de construction du BTP
- ➔ Répondre aux besoins locaux en granulats et en gestion des déchets inertes du BTP
- ➔ Déplacer des installations existantes vers des parcelles limitrophes (réduire le coût de transport et limiter les émissions de GES)
- ➔ Maintenir les emplois directs et indirects liés à l'exploitation de la carrière

LA REMISE EN ÉTAT DU SITE



Cessation partielle d'activité

Cessation partielle du secteur Sud au 31/12/2026 pour permettre l'extension de la centrale du Bugey

Remise en état coordonnée

Sur le secteur Nord, remblaiement jusqu'au terrain naturel par des déchets inertes

Vocation future des terrains

Sur le secteur Nord, remise en état agricole de l'ensemble des parcelles

LES EAUX SOUTERRAINES



Extraction en eau du gisement

Présence d'un forage au niveau de la plateforme actuelle
Ce forage sera supprimé dans le cadre de la cessation partielle d'activité.

Création d'un forage au niveau de la nouvelle plateforme de traitement

Stockage d'hydrocarbures et d'huiles sur des bacs de rétentions adaptés
(stockage en faible quantité)

Contrôle régulier du niveau piézométrique et de la qualité des eaux

LES EAUX SUPERFICIELLES



Secteur d'étude situé à l'écart du réseau hydrographique

Les eaux de ruissellement issues des zones non imperméabilisées s'infiltreront directement dans les sols.

Les eaux de ruissellement issues de la dalle étanche seront traitées via un séparateur d'hydrocarbures.

L'absence de relief et la mise en place de merlons aux abords du site permettent d'éviter tout ruissellement d'eau en provenance de l'extérieur du site.

LA FAUNE ET LA FLORE

Anciennes mesures reconduites et adaptées :

- ✓ Évitement et mise en défens des stations de Liseron des Monts Cantabriques
- ✓ Plantation d'un linéaire de 900 m de haie.

Mesures d'évitement :

- ✓ E2.1B et E.2.2.F : Évitement de la zone naturelle au Nord-Est de la parcelle C241 ;
- ✓ E1 : Évitement et mise en défens des stations de Liseron des Monts Cantabriques ;
- ✓ E2 : Évitement de l'Ail arrondi.

Mesures de réduction :

- ✓ R2.2K : Plantation d'une haie ;
- ✓ R2.2Q : Semis rustique ;
- ✓ R1 : Travaux de décapage hors période de nidification ;
- ✓ R2 : Démantèlement des installations hors période de nidification ;
- ✓ R3 : Remaniement de milieux non cultivés hors période de reproduction ou d'hivernage ;
- ✓ R4 : Intervention sur les milieux aquatiques hors période de reproduction ;
- ✓ R5 : Interdiction de circulation dans les dépressions inondées ;
- ✓ R6 : Nivellement des pistes ;
- ✓ R7 : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.
- ✓ R8 : Gestion des stocks et des fronts adaptés aux Hirondelles de rivage et au Guêpier d'Europe ;
- ✓ R9 : Sécurisation de la bande non cultivée en limite d'extension ;
- ✓ R10 : Préservation du Petit Gravelot ;
- ✓ R11 : Mise en défens d'un secteur en faveur de l'Oedicnème criard ;
- ✓ R12 : Diversification de l'habitat cultivé.

Mesures d'accompagnement et de suivi :

- ✓ Suivi écologique visant à veiller au maintien a minima des populations des espèces protégées recensées initialement, ainsi qu'à éviter l'introduction d'impact supplémentaire sur la faune, la flore et les habitats apparaissant sur le site pendant l'exploitation.

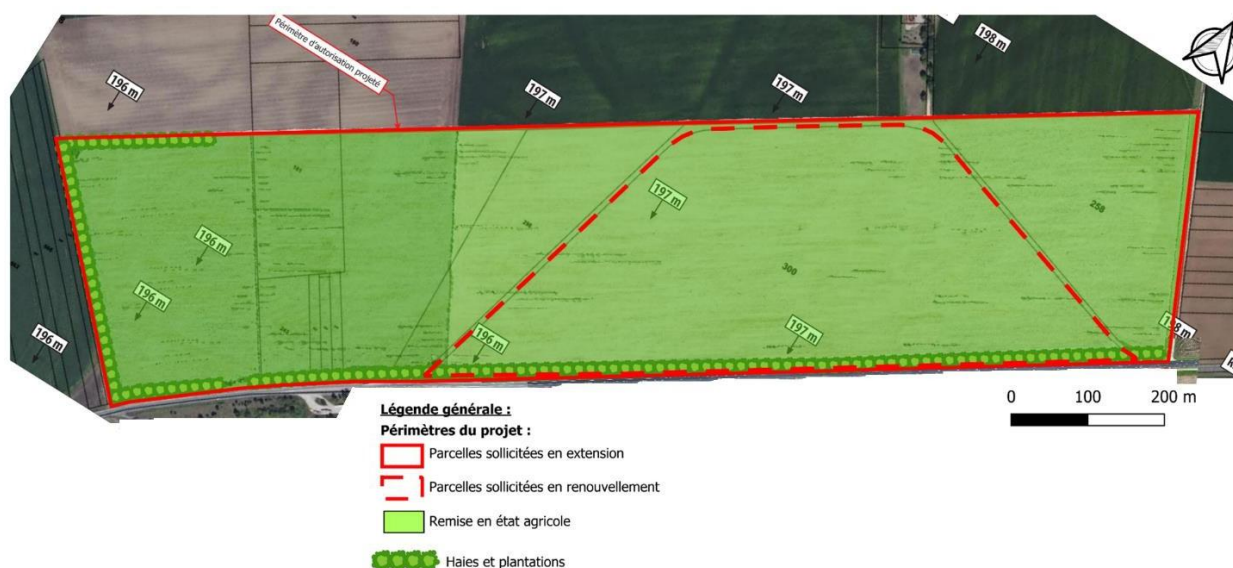
Moyennant l'application de ces mesures, les impacts résiduels du projet sur la faune et la flore sont :

- ✓ **Moyens pour le Trèfle Scabre et la pelouse pionnière typique qui sont situés sur la parcelle C241 ;**
- ✓ **Nulle à faible pour le reste des compartiments écologiques ;**

LE PAYSAGE



La remise en état proposée consiste en la restitution d'un foncier agricole ainsi que de haies en bordure du site, sans aménagement annexe dans une composition dépouillée (voire banalisante), telle qu'elle se présente actuellement. Le remblaiement de la fosse d'extraction à la cote du terrain naturel, le maintien de voiries agricoles ainsi que le régallement total des merlons à l'issue de l'activité permet néanmoins, non de satisfaire aux principaux enjeux paysagers, mais de restituer des espaces fonctionnels en cohérence des usages de la plaine et sans disruption au sein du panorama. Ce scénario est en ce sens acceptable d'un point de vue paysager.



LES RIVERAINS



L'habitation la plus proche du site se situe à environ 135 m au Nord de la carrière.

- ➡ **Le bruit :** dispositions mises en place par NEXSTONE :
 - ✓ Limiter le bruit des engins (signal sonore de recul adapté, limitation de la vitesse, etc.)
 - ✓ Limiter le bruit des installations (bardage acoustique des installations, mise en place de merlons en limite de site, entretien régulier)
 - ✓ Contrôler régulièrement la conformité du site vis-à-vis des seuils réglementaires.
- ➡ **Les poussières :** revêtement de l'accès, contrôle régulier des émissions de poussières pour vérifier la situation de l'exploitation vis-à-vis des objectifs départementaux de limitation des retombées de poussières.
- ➡ **Le trafic :** mise en place, dans la mesure du possible, d'un double fret pour les déchets inertes entrants sur le site.

